

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Quelques mots sur la profession de pédagogue curatif
Autor: Montalta, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques mots sur la profession de pédagogue curatif.

L'expérience quotidienne montre que, assez généralement, les idées sur la profession de pédagogue curatif, les devoirs qu'elle implique, les capacités qu'elle exige, sont très vagues — même chez les étudiants. Cependant, il est bon que l'attention du public soit attirée sur la nécessité de disposer de personnes capables d'éduquer les enfants de Suisse les plus déshérités : cette tâche est aujourd'hui particulièrement urgente. Il est facile de le montrer. La statistique nous apprend que, dans une grande ville de notre pays, depuis le début de ce siècle, on compte 16 000 à 17 000 enfants de parents divorcés, et que, pour la Suisse entière, ce nombre s'élève à 120 000. Or, ne sait-on pas que la désunion dans la famille, la mésentente entre les parents, sont presque toujours la cause de difficultés graves en matière d'éducation ? Les observations recueillies à ce propos dans la banalité quotidienne sont corroborées par les résultats des études minutieuses faites sur les enfants qui ne peuvent s'adapter à la vie scolaire soit par les offices de mineurs, soit dans les consultations où l'on s'occupe de problèmes concrets posés par l'éducation, soit encore dans les stations d'observation médico-pédagogique. En outre, si l'on songe à tous les enfants qui, à l'heure présente, sous le coup des circonstances, sont moralement ou physiquement déficients, on se rend compte du nombre impressionnant d'êtres dont, à eux seuls, les moyens et les institutions de l'éducation traditionnelle ne pourront assurer le développement. L'importance du recrutement de pédagogues curatifs, la nécessité de leur formation et de la création de centres où ils puissent se préparer à leur tâche sont dès lors manifestes.

Qui peut être pédagogue curatif ?

A première vue, il pourrait sembler que la situation du pédagogue curatif, de l'éducateur spécialisé qui limite son action, la concentre tout entière sur la seule éducation, offre des avan-

tages appréciables sur la situation de l'instituteur qui travaille avec des enfants normaux. Le pédagogue curatif n'est pas bridé dans son activité par des programmes à remplir dans un délai fixé, ses initiatives ne sont pas liées par tel but précis assigné à l'instruction donnée, par le souci des examens, bref, par toutes ces réalités qui font partie intégrante de l'institution scolaire. Mais c'est là voir les choses de façon singulièrement superficielle. Dans sa carrière, le pédagogue curatif a affaire à des enfants, à des adolescents, chez qui l'échelle des valeurs est faussée, la façon d'envisager le monde et la vie déformée. Dès lors, il s'agit pour lui de s'attacher à connaître intégralement le sujet confié à ses soins. Il doit, dans tel individu déterminé, déceler, dépister de manière précise les éléments défectueux, découvrir les éléments sains, puis, cette tâche délicate accomplie, prenant appui sur ce qui est normal en cet enfant, en ce jeune, l'aider à rectifier, à corriger, à compenser de façon saine ce qui, en lui, n'est pas normal ou ne l'est plus. L'activité du pédagogue curatif s'apparente à celle du médecin : lui, aussi, il doit poser un diagnostic, puis, en quelque sorte, prescrire un traitement, organiser une éducation prophylactique du sujet. Il apparaît donc clairement que sa besogne, à cause de sa complexité, requiert des connaissances spéciales, un savoir-faire particulièrement habile, en un mot, des capacités plus étendues que s'il avait affaire à des enfants dont le développement correspond aux normes de la moyenne.

Il y a davantage. On peut fort bien se représenter un instituteur chez qui la préoccupation proprement éducative tient une place fort relative dans l'accomplissement de sa tâche et qui assigne pour but à son travail la seule transmission des connaissances à ses élèves. Du point de vue didactique, il peut être un excellent instituteur qui donne à merveille l'enseignement dont il est chargé et à qui le résultat des examens fournit la preuve du succès de ses efforts, tout comme la discipline de sa classe et l'appréciation louangeuse de son inspecteur qui reconnaît en lui un maître qualifié. Un tel instituteur peut remplir son programme avec virtuosité, et, ce faisant, s'user et s'épuiser moins qu'un autre. Il peut, d'ailleurs, aller si loin dans cette façon de faire qu'il ne pose pour ainsi dire jamais un acte éducatif au sens plein du terme. Or, lorsqu'il s'agit de pédagogie spéciale, une telle conception du rôle du pédagogue, une telle attitude sont d'emblée impossibles, elles entraîneraient toute action utile, elles équivaudraient au rejet du principe fondamental de

toute pédagogie spéciale. Le pédagogue curatif est, toujours et avant tout, un éducateur. Est-il chargé de faire la classe ? Les leçons qu'il donne ne l'intéressent qu'en fonction du but éducatif qu'il veut atteindre ; l'enseignement, les connaissances à communiquer sont pour lui, avant tout, des moyens qui servent à l'éducation, plus encore qu'à l'instruction. Il doit avoir pleinement conscience que les institutions à but éducatif, les mesures pédagogiques, n'ont forcément de par soi qu'une action superficielle, extérieure, et que les salles de classe où se donne l'enseignement restent froides, les foyers d'éducation sans âme si la personne même des éducateurs ne les anime de son propre rayonnement.

Toutes ces considérations montrent bien que le pédagogue curatif doit posséder les qualités de toute personne qui a l'ambition de faire l'éducation des enfants normaux : une personnalité forte, le don de se faire comprendre, l'envergure d'esprit, l'intuition qui pénètre les autres, la vivacité, l'humour, la vraie bonté, mais surtout qu'il doit les posséder à un degré éminent. Un trait de caractère doit être chez lui particulièrement marqué : le désir de servir, de guider, porté par un dévouement désintéressé et plein de détachement de soi-même, doublé de cette volonté tenace de guérir le malade propre au médecin.

Tel est le niveau auquel doivent s'élever les capacités et les qualités personnelles de celui qui veut devenir pédagogue spécialisé. Il faut qu'il sache que tel doit être son idéal et, s'il ne se sent pas capable d'y tendre sans cesse, il doit renoncer d'emblée à cette carrière.

Quelle préparation apporter aux études que font les pédagogues curatifs ?

Il est clair que les jeunes gens, les jeunes filles qui sortent d'une école normale, d'une école sociale, de toutes les institutions qui acheminent vers l'exercice d'une activité sociale ou charitable, entrent les premiers en ligne de compte lorsqu'il s'agit de choisir des candidats. En effet, la formation antérieure qu'ils ont reçue, la sélection qui a déjà été opérée dans les établissements dont ils viennent sont en quelque sorte une garantie de l'esprit dans lequel ces jeunes aborderont leur tâche future. On peut envisager comme candidats tous les jeunes qui sortent de nos maisons d'enseignement secondaire, ceux qui peuvent faire la preuve d'une formation de valeur égale. Il serait, en

outre, hautement désirable que tous ceux qui, laïques ou théologiens, sont parmi les dirigeants ou les responsables de mouvements de jeunesse reçoivent une semblable formation.

Quelle formation les futurs pédagogues curatifs doivent-ils recevoir ?

Il convient de distinguer, d'une part, la formation théorique et la formation pratique, d'autre part, la formation complète et la formation partielle. Il ne faut pas négliger ce qui concerne le perfectionnement de la formation reçue.

Formation théorique et formation pratique. L'éducation spécialisée, nous venons de le dire, exige une connaissance, une compréhension du sujet dans son être entier, pour le guider, le placer éventuellement dans le milieu où il pourra évoluer aussi normalement que possible. La pédagogie curative est donc dirigée vers l'exercice d'une action très déterminée, elle tire de l'expérience les données qui lui sont nécessaires. Très naturellement, on pourrait s'imaginer que le pédagogue curatif peut acquérir par la seule expérience les renseignements exigés et l'habileté voulue. Mais on ne tarde pas à se rendre compte de la perte de temps que cette façon de procéder entraînerait, et pour le sujet et pour l'éducateur. C'est pourquoi la formation théorique est nécessaire qui se propose d'introduire le candidat à une activité concrète que la science éclaire. Toutefois, comme la possession de la science ne garantit pas à elle seule l'application exacte des principes, la formation du pédagogue spécialisé doit amorcer les premières applications à la pratique. De là, d'une part, les cours théoriques que doivent recevoir les étudiants et, d'autre part, la possibilité qui leur est offerte de faire des exercices dans les séminaires, les classes d'application, les classes spéciales, les laboratoires. A cela doivent s'ajouter des excursions, des visites de maisons spécialisées, visites qui leur ouvrent l'esprit et complètent leurs informations. Mais la compénétration la plus intime possible entre la théorie et la pratique pendant les années d'études ne peut initier à fond l'étudiant à la complexité des traitements des enfants déficients. D'où la nécessité de stages en cours d'études et après les études.

Il va de soi que la durée de cette formation théorique et pratique dépend de la formation préliminaire des candidats. En Suisse, elle est, dans la règle, d'une année, mais nous estimons que ce laps de temps ne saurait représenter qu'un minimum.

Formation complète. Cette formation ne portera vraiment ses fruits, bien entendu, que si l'étudiant l'aborde suffisamment préparé. Un diplôme d'enseignement, nous y avons déjà fait allusion, semble assurer une telle préparation. Il serait souhaitable que pour les candidats qui veulent se destiner aux études de pédagogie spéciale sans avoir fait de pédagogie — tels sont, par exemple, les candidats qui s'inscrivent en présentant un baccalauréat ou une maturité — on trouvât le moyen, sans leur imposer de trop lourds sacrifices de temps et d'argent, de leur faire acquérir la formation pédagogique préliminaire qui leur serait nécessaire. Peut-être pourrait-on organiser, pour eux, à l'Université des études pédagogiques de deux à quatre semestres.

Pour que la formation théorique soit complète, il faut évidemment que le candidat, au cours de ses études, achève et approfondisse sa formation pédagogique, sa formation psychologique élémentaire. Cet approfondissement doit avant tout le mettre en mesure de saisir plus adéquatement l'individualité des sujets auxquels il aura affaire et lui apprendre à traiter de façon adaptée l'enfant chez qui le sens des valeurs est faussé ou obnubilé. On sait qu'il n'est pas d'extension réelle des connaissances psychologiques et pédagogiques sans un élargissement des connaissances biologiques et médicales, des connaissances sociologiques. Il va de soi que ces connaissances n'entendent pas amener le pédagogue curatif à prétendre se passer de l'aide du médecin, du juriste, du sociologue, voire du prêtre. Mais il faut que le pédagogue soit à même de comprendre le langage de ses collaborateurs, d'utiliser intelligemment leurs renseignements, leurs propositions et d'en faire une synthèse utile et judicieuse. Il est manifeste, étant donné la multiplicité des informations d'ordres divers que suppose la formation théorique complète du pédagogue curatif, que les instituts de pédagogie curative doivent être nécessairement en relations étroites avec une université. Mais on voit aussi que ces mêmes institutions doivent être en liaison suivie avec les spécialistes engagés dans la vie concrète, avec les institutions en pleine activité.

Formation partielle. Cette formation est celle qui devrait être donnée, nous l'avons dit, à tous les éducateurs, instituteurs, directeurs d'œuvres d'assistance, de groupes de jeunesse, de mouvements spécialisés. Il faudrait mettre ces personnes au

courant des problèmes fondamentaux que traite la pédagogie curative. Les cours d'introduction qui se donnent soit dans les universités, soit dans les écoles normales, seraient pour tous d'une très grande utilité. Ils devraient être obligatoires pour tous ceux qui ont l'intention de s'occuper un jour de l'éducation de la jeunesse dans quelque domaine que ce soit.

Perfectionnement de la formation. Formation ne signifie pas achèvement, mais bien plutôt commencement, marche vers l'achèvement. Perfectionner sa formation est une nécessité pour le pédagogue curatif qui a terminé ses études. Pour ce faire, il a à sa disposition toute la littérature qui paraît dans les revues spécialisées. Il dispose ensuite des cours de perfectionnement organisés par les différentes associations, des échanges de vues, des visites d'établissements, des conférences qui se donnent dans les maisons et les institutions spécialisées. Tels sont les cours du *Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare*, de la *Schweizerische Hilfsgesellschaft für Geistesschwäche*, du *Schweizerischer katholischer Anstaltenverband*, ainsi que les différents cours de vacances qui se donnent à l'*Institut des sciences de l'éducation à Genève*, à l'*Institut de pédagogie curative à Fribourg* ou au *Séminaire de pédagogie curative à Zurich*.

A Fribourg, s'est constituée récemment l'*Association des anciens élèves et amis de l'Institut de pédagogie curative*¹ dont les statuts ont été publiés par les *Heilpädagogische Werkblätter*.

Quelles occasions a-t-on en Suisse d'acquérir la formation de pédagogue curatif ?

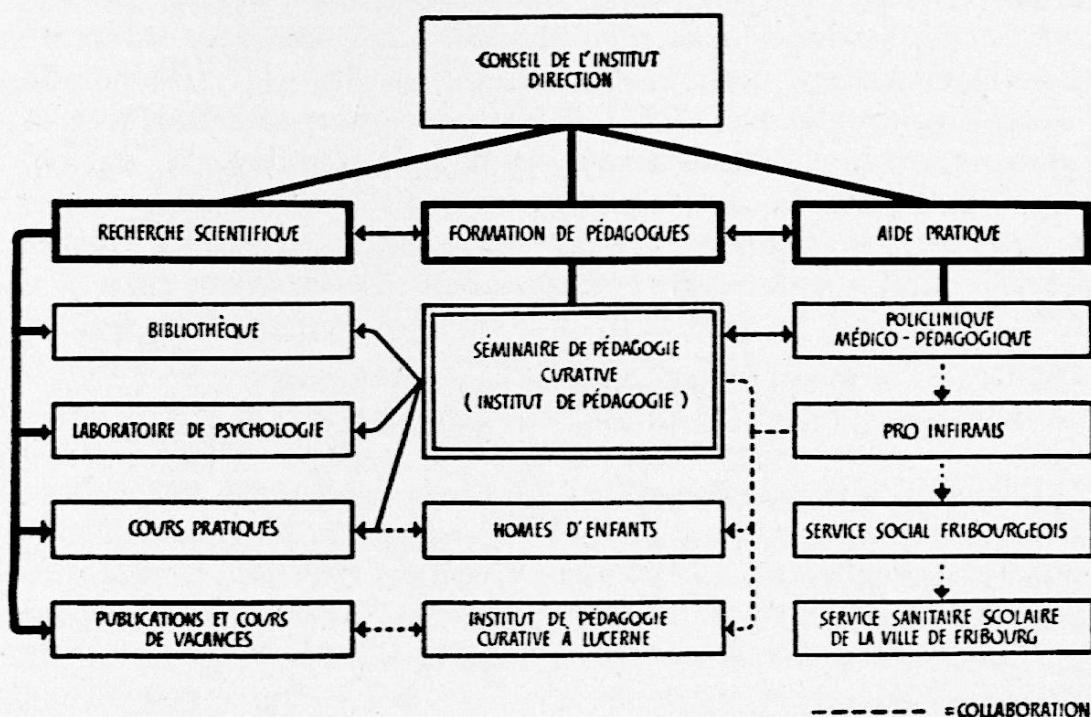
Il existe en Suisse actuellement trois centres de formation : le Cours de pédagogie curative de l'*Institut des sciences de l'éducation à Genève*, fondé en 1912 ; le *Séminaire de pédagogie curative de Zurich*, créé en 1924 ; enfin le *Séminaire de pédagogie curative de l'Université de Fribourg*, créé en 1934 (depuis 1948, Institut de pédagogie curative). Chacune de ces institutions possède son organisation particulière et son caractère propre. Il n'est que de consulter leurs différents programmes. Par contre, le but de ces trois écoles, les tâches qu'elles se sont assignées sont les mêmes. Elles se proposent de former des pédagogues curatifs et des

¹ *Heilpädagogische Werkblätter*, Zweimonatsschrift für Heilerziehung, herausgegeben vom Inst. für Heilpädagogik in Luzern.

éducateurs spécialisés capables et conscients de l'importance de leur activité et des responsabilités qu'elle implique.

Arrêtons-nous quelques instants à l'*Institut de Fribourg*. Le Séminaire de pédagogie curative a été fondé en 1934 en tant que section particulière de l'Institut de pédagogie rattaché lui-même à la Faculté des Lettres. L'enseignement y est donné en français et en allemand. Chaque professeur enseigne dans sa langue maternelle, langue dans laquelle ses cours sont annoncés. Le Séminaire, prenant de plus en plus d'extension, le Haut-Conseil d'Etat du canton de Fribourg a modifié son nom en celui d'*Institut de pédagogie curative*, mais cet institut demeure, comme au temps de sa fondation, section de l'Institut de pédagogie de l'Université. Ainsi que le montre le schéma,

ORGANISATION ET TÂCHES DE L'INSTITUT DE PEDAGOGIE CURATIVE À L'UNIVERSITÉ DE FРИBOURG



l'Institut s'est donné une triple tâche :

1. collaborer aux recherches proprement scientifiques en sa qualité d'Institut universitaire ;
 2. former des éducateurs en sa qualité de Séminaire de l'Université ;

3. venir en aide aux jeunes et aux enfants déficients — spécialement dans le canton de Fribourg — par la clinique psychiatrique.

1. *Les recherches scientifiques* se réalisent au moyen des ouvrages réunis à la bibliothèque de l'Institut, des observations faites au laboratoire, dans les exercices pratiques, soit par les personnes attachées à l'Institut, soit par les étudiants des derniers semestres qui préparent les travaux exigés pour l'obtention du diplôme ou les thèses de doctorat, qui tous collaborent aux exercices et aux cours plus spécialement orientés vers les applications à la réalité concrète. Les résultats de ces recherches sont portés à la connaissance de cercles plus larges par les publications, les rapports, les cours de vacances, et en particulier par les *Heilpädagogische Werkblätter*.

2. *La formation des pédagogues curatifs et des éducateurs spécialisés* se fait par le Séminaire de l'Institut de pédagogie curative. Ce Séminaire donne un ensemble de cours théoriques et de cours pratiques qui ressortissent à toutes les facultés : théologie, philosophie, droit, médecine, sciences naturelles. Toutes les leçons dont nous publions la liste ci-dessous se groupent autour de la pédagogie qui, elle, relève de la Faculté des Lettres. Cette rencontre, dans le programme, de disciplines appartenant à différentes facultés est une nécessité que la nature des études faites au Séminaire explique suffisamment.

Le Séminaire travaille en étroite collaboration avec l'Institut de pédagogie curative de Lucerne en ce qui concerne les publications, les conférences, les cours de vacances. Il est de plus en rapports constants avec les homes, les stations d'observation qui dépendent de Lucerne¹.

3. Depuis 1947, la polyclinique psychopsychiatrique de l'Institut permet de *venir en aide aux enfants déficients*. Un psychiatre pour enfants est chargé de la partie médicale des consultations.

¹ Les quatre stations d'observation suivantes sont adjointes à l'Institut de Lucerne : *Bethlehem* à Wangen près d'Olten, pour les petits enfants, les garçons et filles en âge de scolarité (maison confiée aux assistantes sociales de l'Oeuvre séraphique de Soleure) ; *Oberziel* (Saint-Gall) pour les petits enfants et les enfants en âge de scolarité (Oeuvre séraphique de Soleure) ; *Saint-Georges*, Bad Knutwil (Lucerne) pour les jeunes gens libérés de l'école (Frères des Ecoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de la Salle) ; *Sonnenblick*, Kastanienbaum (Lucerne) pour les jeunes filles émancipées des écoles (Sœurs de l'Oeuvre de sainte Catherine, Bâle).

Ces dernières, tout comme les consultations d'ordre psychologique, sont gratuites pour les enfants de parents indigents.

La policlinique travaille d'entente avec la section *Pro Infirmis* de Fribourg, le Service social fribourgeois, le Service sanitaire scolaire de la ville de Fribourg, ainsi qu'avec l'Institut de pédagogie curative de Lucerne.

Le programme des études. Les élèves de l'Institut de pédagogie curative doivent suivre, comme nous venons de le dire, des cours théoriques et des cours pratiques. La liste de ces cours est indiquée dans le programme de l'Université. Ce sont :

<i>Pédagogie</i>	pédagogie générale pédagogie curative psychologie	} et leurs applications
	musique pour enfants et chant dessin enseignement des travaux manuels et bricolage.	
<i>Médecine</i>	psychopathologie générale et psychopathologie spéciale psychiatrie infantile bases médicales des différentes déficiences hygiène scolaire et hygiène des établissements d'éducation gymnastique curative.	
<i>Sciences naturelles</i>	anatomie et physiologie endocrinologie étude de l'hérédité.	
<i>Droit et institutions charitables</i>	droit de l'enfance théorie sur les activités de l'organisation de l'assistance.	

La formation pratique exigée est assurée par un stage d'une année dans un home, une école spéciale, une institution charitable. Ce stage ne peut se faire après l'examen que si le directeur du Séminaire accorde une autorisation spéciale, et, dans ce cas, le diplôme n'est remis au candidat qu'à la fin de son stage.

En outre, pendant les vacances académiques, les étudiants doivent avoir fait de courts stages d'une durée d'au moins six semaines, stages qui leur donnent l'occasion de compléter leurs connaissances dans le domaine spécial qu'ils ont choisi.

A partir du deuxième semestre, les étudiants travaillent sous la direction des personnes attachées à l'Institut dans les cours pratiques, et à partir du troisième semestre à la policlinique. Ils se familiarisent ainsi avec les différentes méthodes de travail.

Enfin les excursions, les visites d'institutions organisées par l'Institut mettent les jeunes pédagogues en contact avec les problèmes de l'éducation curative tels qu'ils se présentent dans la réalité quotidienne.

Le diplôme. Les études faites au Séminaire de pédagogie curative se terminent généralement par l'obtention d'un diplôme. Celui-ci est signé par le directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg, par le président de la Commission de l'Institut et par le directeur de l'Institut.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

a) avoir accompli deux à quatre semestres d'études spéciales à l'Institut selon le programme indiqué (la durée exacte de ces études dépend de la formation générale et de la formation psychopédagogique du candidat ; elle est déterminée dans tous les cas particuliers par la direction de l'Institut) ;

b) avoir accompli les stages dont il est question plus haut (stage d'un an, stage de six semaines) ;

c) avoir rédigé un travail de diplôme qui expose de façon systématique un sujet se rapportant à la pédagogie curative ou à ses sciences auxiliaires ;

d) avoir subi un examen oral d'une heure portant sur la pédagogie générale, la pédagogie curative, la psychologie des enfants et des adolescents, l'anatomie, la physiologie ; cette dernière branche peut être remplacée par la psychopathologie qui inclut la psychiatrie infantile.

Quelles sont les possibilités d'avenir des pédagogues curatifs ?

Il est à remarquer que la pédagogie curative est une science d'origine relativement récente et que la formation de pédagogues curatifs est, elle aussi, une institution assez nouvelle. Dans les contrées catholiques, la plupart des instituts pour enfants déficients, quelle que soit leur déficience, sont des œuvres de charité créées et entretenues par des ordres religieux — ce qui

limite, par contrecoup, les possibilités d'engagement des laïques. Le placement de ces derniers présente donc certaines difficultés, surtout pour ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'enseignement et qui, dès lors, ne peuvent s'engager comme maîtres dans les écoles spéciales. Les perspectives d'avenir sont pour l'instant meilleures dans les contrées non catholiques, mais là encore, on donne la préférence aux sujets qui possèdent des diplômes d'enseignement.

Ceux qui ont reçu une formation universitaire complète se heurtent, eux aussi, à de nombreuses difficultés. Cependant, en raison des études qu'ils ont faites, des branches choisies pour l'examen, de leur personnalité, ils verront parfois s'ouvrir devant eux des perspectives intéressantes : direction de maisons d'éducation spécialisée, d'institutions pour l'assistance, la rééducation d'enfants et de jeunes, bureaux de consultations pour les problèmes d'éducation, bureaux d'orientation professionnelle, d'aide à la jeunesse, etc.

Sans doute, remarquons-le, il ne saurait être question de congédier, du jour au lendemain, les personnes sans diplômes qui ont fait leurs preuves dans les homes ; mais à mesure que ces éducateurs disparaissent, les instituts se doivent d'engager un personnel qui ait fait les études réglementaires et offre, du point de vue de sa préparation, le maximum de garanties.

Un dernier mot en manière de *conclusion*. Les difficultés d'avenir que nous avons signalées ne doivent pas empêcher les directeurs de Séminaires de s'intéresser à la formation de sujets qualifiés. Eux qui, par leur profession, savent à quel point il est urgent de venir en aide à l'enfance et à la jeunesse trop souvent désaxées par les circonstances, ont la tâche de faire connaître à l'opinion publique les peines et les souffrances de ces jeunes, ils doivent l'avertir du danger qu'ils représentent pour la communauté et obtenir que soient créées les maisons qui permettront aux éducateurs spécialisés de restituer à l'existence normale des êtres qui, sans eux, n'auraient pu s'épanouir. Il y a là une œuvre sociale que les Etats et tous ceux qui s'intéressent au bien commun ont le devoir de réaliser sans retard.

EDOUARD MONTALTA

Prof. à l'Université de Fribourg.

Bibliographie

- Bovet, P., *Vingt ans de vie. L'Institut J.-J. Rousseau de 1912 à 1932.* Editions Delachaux et Niestlé S.A., Neuchâtel, 1932.
- Feigenwinter, M.-E., *Die Fortbildung des Anstaltspersonals*, in « Pro Juventute », Schweizer. Monatsschrift f. Jugendhilfe, 30. Jg., Nr. 2-3, 1949, S. 51-54.
- Handbuch der sozialen Arbeit der Schweiz*, Bd. I-II, bearbeitet von Dr. jur. E. Steiger. Schweiz. Gemeinnützige Gesellschaft, Zürich, 1948.
- Hanselmann, H., *Wesen und Bedeutung der Ausbildung auf dem Gebiete der sozialen Fürsorge*. In « Pro Infirmitis », 3. Jg. Nr. 1, 1944, S. 2-7.
- Merkblatt für die Schulung von Leitung und Personal in Heimen für Kinder und Jugendliche*. In « Schweizer. Zeitschrift für Gemeinnützigkeit », 88. Jg., Heft 1-2, Jan.-Febr. 1949.
- Montalta, E., *Heilpädagogische Ausbildung an der Universität Fryburg*, in : « Aufbau und Aufgabe des Instituts für Heilpädagogik in Luzern », Heft Nr. 1 der Schriftenreihe « Formen und Führen », Kleine Schriften zur Erziehung, Sondererziehung und Heimgestaltung, Hrsg. vom Institut für Heilpädagogik in Luzern, Caritas-Verlag, Luzern, 1948.
- *Auswahl, Ausbildung und Aussichten des Heilerziehers*, in : « Katholische Erziehungsaufgaben » Festschrift Msgr. Lorenz Rogger, Hochdorf, 1948.
 - *Die Ausbildung unserer Heilpädagogen*. Erste Wegleitung für die Studierenden des Heilpädagogischen Instituts der Universität Fryburg. 24 S. Luzern, Institut für Heilpädagogik, 1949.
- Moor, P., *Heilpädagogische Ausbildung*, Zürich, 1942.
- *Grundsätzliches zur Frage der Ausbildung des Heilpädagogen*, in « Pro Infirmitis », 1. Jg., Nr. 4, 1942, S. 99-103.
 - *Heilpädagogische Ausbildung*, in : « Pro Infirmitis », 3. Jg., Nr. 1, 1944, S. 10-12.
- Spieler, F., *Die Ausbildungsmöglichkeiten des Pflegepersonals für Erziehungs- und Pflegeanstalten für körperlich oder geistig Gebrechliche*, in : « Pro Infirmitis », 3. Jg., Nr. 1, 1944, S. 7-10.
- Spieler, J., *Heilpädagogische Ausbildung und Fortbildung in der Schweiz*. Sonderdruck aus dem Bericht über den ersten Internationalen Kongress für Heilpädagogik, 1939.
- Règlement des Heilpädagogischen Seminars Zürich*, 1937.
- Règlement de l'« Institut des Sciences de l'Education » à Genève, du 14 juillet 1948*.
- Statuten des Verbandes Heilpädagogisches Seminar Zürich*, 1927.
- Statuten des Heilpädagogischen Seminars an 1^{er} Universität Fryburg*, 1936.
- Statuten der Vereinigung der Absolventen und Freunde des Heilpädagogischen Instituts der Universität Fryburg*, in : « Heilpädagogische Werkblätter », Nr. 4, 1948, S. 86-88.